



AVIS

Le présent document a été examiné par le responsable technique et ne contient aucune marchandise contrôlée.

NOTICE

This documentation has been reviewed by the Technical Authority and does not contain controlled goods.

ANNEXE « 1 » : QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES

Ce questionnaire couvre les informations techniques qui **doivent** être fournies pour l'évaluation de la configuration du (des) véhicule (s) proposé (s).

Lorsque les paragraphes de spécification ci-dessous indiquent «**Informations substantielles**», les «**Informations substantielles**» complètes et détaillées qui décrivent la façon dont l'exigence est respectée et traitée **doivent** être fournies pour chaque exigence / spécification de performance.

Le soumissionnaire **doit** indiquer le nom / titre du document et le numéro de la page où **l'information substantielle** peut être trouvée.

La définition d'équivalent se trouve dans la section DEFINITIONS à la fin de ce document.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR

Nom de l'entrepreneur : _____

Adresse : _____

Date de la proposition : _____

Substituts et solutions de remplacement

Des solutions de remplacement ou des substituts sont-ils proposés comme **équivalents**? OUI NON

Si oui, veuillez indiquer ci-dessous toutes les solutions de remplacement et tous les substituts d'équipement proposés comme **équivalents** :

Marque du véhicule : _____; Modèle : _____; Année-modèle : _____

3.4.1(a) Capacité de levage – Informations substantielles

i. La pelle hydraulique **doit** avoir une capacité de levage au niveau du sol d'au moins 5 900 kg à un rayon de 4,5 mètres, sur 360 degrés, conformément à la norme ISO 10567 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques – Capacité de levage*.

Capacité de levage à 4,5 m : _____ kg

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

ii. La pelle hydraulique **doit** avoir une capacité de levage au niveau du sol d'au moins 3 800 kg à un rayon de 6 mètres, sur 360 degrés, conformément à la norme ISO 10567 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques – Capacité de levage*.

Capacité de levage à 6 m : _____ kg

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

iii. La pelle hydraulique **doit** avoir une capacité de levage au niveau du sol d'au moins 2 700 kg à un rayon de 7,5 mètres, sur 360 degrés, conformément à la norme ISO 10567 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques – Capacité de levage*.

Capacité de levage à 7,5 m : _____ kg

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.4.1(b) Portée au niveau du sol – Informations substantielles

La pelle hydraulique **doit** avoir une portée d'au moins 9 100 mm au niveau du sol, conformément à la norme ISO 7135 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques – Terminologie et spécifications commerciales*.

Portée au niveau du sol : _____ mm

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.4.1(c) Profondeur d'excavation maximale – Informations substantielles

La pelle hydraulique **doit** avoir une profondeur d'excavation maximale d'au moins 5 900 mm, conformément à la norme ISO 7135 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques – Terminologie et spécifications commerciales*.

Profondeur d'excavation maximale : _____ mm

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.4.1(d) Hauteur maximale de déversement – Informations substantielles

La pelle hydraulique **doit** avoir une hauteur maximale de déversement d'au moins 6 400 mm, conformément à la norme ISO 7135 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques – Terminologie et spécifications commerciales*.

Hauteur maximale de déversement : _____ mm

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.4.1(e) Force du vérin du balancier – Informations substantielles

La pelle hydraulique **doit** avoir une force de vérin de balancier d'au moins 100 kN, avec le godet excavateur standard, conformément à la norme ISO 6015 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques et chargeuses-pelleteuses – Méthodes de détermination des forces de l'outil*.

Force du vérin du balancier : _____ kN

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.4.1(f) Force du vérin du godet – Informations substantielles

La pelle hydraulique **doit** avoir une force de vérin de godet d'au moins 125 kN, avec le godet excavateur standard, conformément à la norme ISO 6015 – *Engins de terrassement – Pelles hydrauliques et chargeuses-pelleteuses – Méthodes de détermination des forces de l'outil*.

Force du vérin du godet : _____ kN

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.4.1(g) Masse opérationnelle standard – Informations substantielles

La pelle hydraulique **doit** avoir une masse opérationnelle standard n'excédant pas 24 000 kg.

Masse opérationnelle standard : _____ kg

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.5(d) Marteau-batteur hydraulique – Informations substantielles

Le marteau-batteur hydraulique **doit** avoir une puissance de frappe d'au moins 6 000 J.

Puissance du marteau hydraulique _____ J

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

3.8(b) Moteur – Informations substantielles

Le moteur diesel **doit** fonctionner avec du carburéacteur Jet A-1 contenant jusqu'à 3 000 ppm de soufre, conformément à la norme ASTM D1655 – *Spécification standard pour les carburants Turbine Aviation*.

Marque du moteur : _____.

Modèle du moteur : _____.

Norme sur les émissions du moteur : _____.

Titre du document : _____ – Page(s) : _____

DÉFINITION

La définition qui suit s'applique à l'interprétation du présent questionnaire de renseignements techniques.

- a) « **Équivalent** » – Une norme, une méthode ou un type de composant accepté par le **responsable technique** comme étant conforme aux exigences de forme, de dimensions, de fonction et de rendement spécifiées.